



Comité arrêt des rejets et émissions toxiques--Rouyn-Noranda

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Émission d'arsenic de la Fonderie Horne : des parents inquiets forment un comité citoyen

Rouyn-Noranda, mercredi 8 mai 2019 – En avril dernier, un comité citoyen composé entre autres de parents du quartier Notre-Dame fut mis sur pied. L'annonce en a été faite ce matin à Rouyn-Noranda. Alarmé par les rejets d'arsenic de la Fonderie Horne de Glencore enregistrés dans le quartier, ce groupe entend demander qu'une étude épidémiologique concernant toute la population de Rouyn-Noranda soit menée en continu afin de mesurer plus largement l'impact de ces émanations toxiques industrielles.

La Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à une étude de biosurveillance l'automne dernier en prélevant des échantillons de sang et d'ongles chez des enfants du quartier Notre-Dame. Les résultats de cette étude qui visait à mesurer les taux de plomb, cadmium et arsenic devaient être révélés publiquement à l'hiver 2019, mais n'ont toujours pas été présentés à ce jour. Certains parents qui en ont fait la demande ont été informés des résultats du niveau d'arsenic unguéal (dans les ongles) de leurs enfants et déplorent que celui-ci soit nettement plus élevé que celui du groupe témoin vivant à Amos. «*Nous sommes très inquiets car les informations que nous avons reçues indiquent que nos enfants ont une exposition chronique à l'arsenic; c'est pour cela que nous voulons une étude plus large qui inclura aussi d'autres contaminants provenant de la Fonderie Horne. Nous voulons un processus transparent afin de bien connaître les effets de ces contaminants sur la santé de la population de Rouyn-Noranda* », a révélé Valérie Fournier porte-parole au nom du comité.

On se souviendra de l'*Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda* publié en 2004 par le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national en santé publique. Cet avis avait mis en évidence que les concentrations d'arsenic dans l'air étaient bien au-delà des normes établies et recommandait de prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre la cible de 3 ng/m³, seuil de concentration jugé sécuritaire. Force est de constater que 15 ans plus tard, nous sommes loin du compte. Le comité s'interroge sur ce que le gouvernement a fait depuis tout ce temps afin d'imposer cette norme à la Fonderie Horne. «*Nous voulons savoir quelles sont les normes actuelles pour la Fonderie concernant l'arsenic dans l'air. Sont-elles restrictives ou sont-elles simplement une cible à atteindre? Ce sont nos enfants et fort probablement des centaines, si ce n'est pas des milliers de citoyens qui subissent les effets à long terme de cette intoxication chronique. Il est convenu largement dans la communauté scientifique que l'arsenic est cancérigène et, conséquemment, il est inacceptable que nos enfants aient des taux de 4 à 40 fois plus élevés que ceux d'une population semblable non exposée. Nos élu.e.s sont-ils prêt.e.s à intervenir pour protéger la population ou est-ce que l'étude sera de nouveau tablettée sans tenir compte des recommandations? Ce ne sont certainement pas des annonces de nouveaux investissements de l'entreprise qui vont nous rassurer sur la santé de nos enfants*», de lancer Mireille Vincelette co-porte-parole.

Le Comité Arrêt Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda veut mobiliser la population autour de cette problématique de santé publique.

- 30 -

Pour information :

Nicole Desgagnés, responsable des relations avec les médias
desgagnes.nicole@gmail.com

D : 819 764 4700 Cell. : 819 277 8890